



Paiement frauduleux par carte sur internet

Par **Patvdf**, le **07/05/2023** à **00:14**

Bonjour.

Les données de la carte sont récupérées sur un site miroir Antai (paiement amendes)

Le pirate appelle le titulaire de la carte en se faisant passer pour la banque, il dit qu'il y a soupçon de fraude, annonce les montants et dit qu'il faut valider les retours de paiement sur le logiciel de connexion à la banque.

Hélas cette validation confirme le paiement, pas le remboursement...

La banque refuse les remboursements puisque les paiements ont été validés avec un code...

Par **Marck.ESP**, le **07/05/2023** à **06:27**

Bonjour et bienvenue,

Vous pourriez relire les conditions générales de votre contrat CB.

Il y figure que si vous donnez votre code de signature ou code secret, votre responsabilité est totale.

J'avais récemment une réunion sur les procédures et il ressort qu'actuellement, les faux appels sont très nombreux, ce qui pousse tous les établissements bancaires à rappeler que JAMAIS ils ne demanderont un code par fil et émettre un rappel sur la page de connexion à leur site en ligne.m

Par **Patvdf**, le **07/05/2023** à **09:13**

Bonjour.

Je vous remercie pour votre réponse.

Responsabilité totale d'accord, mais 6 achats en ligne en 2 jours pour la première fois en 20 ans, un juge en penserait quoi ?

Par **jodelariege**, le **07/05/2023** à **12:06**

bonjour

un juge penserait certainement que vous vous êtes mis/décidé à faire des achats sur internet...même si vous n'en avez pas fait pendant 20 ans..

quand un "pirate" vous appelle au nom de votre banque il faut raccrocher et appeler directement votre banque

Par **Visiteur**, le **07/05/2023** à **13:11**

Bonjour,

Il y a même des pubs à la radio pour prévenir de ne JAMAIS donner son code ou son mot de passe.

La négligence est facile à prouver dans ce cas et la banque ne remboursera rien.

Faites opposition rapidement pour éviter que les achats frauduleux continuent.

Par **Patvdf**, le **07/05/2023** à **13:51**

Les codes n'ont pas été donnés, c'est une validation d'opérations présentées comme des retours de paiements...

Mais bref, une négligence ne sera pas remboursée